

Demande d'affiliation au régime d'assurance maladie-maternité, décès, invalidité

Texte de référence : (Article 19 de l'ordonnance n° 96-1122 du 20 décembre 1996,)

- Afin de permettre votre affiliation au régime applicable à Mayotte sur critère de résidence, il convient de compléter ce formulaire et de le retourner à votre organisme d'assurance maladie accompagné des justificatifs demandés au verso.
- Pour bénéficier de la prise en charge des frais de santé (maladie et maternité), vous devez résider à Mayotte de manière stable et régulière, c'est-à-dire :
 - Etre majeur de nationalité française résidant à Mayotte ou fonctionnaires civils et militaires de l'Etat, magistrats, fonctionnaires territoriaux et hospitaliers qui exercent leurs fonctions à Mayotte ;
 - Etre majeur de nationalité étrangère en situation régulière au regard de la législation sur le séjour et le travail des étrangers applicable à Mayotte, autorisée à séjourner sur le territoire de Mayotte pour une durée supérieure à trois mois ou y résidant effectivement depuis trois mois.

Identification du demandeur

• Vos nom et prénoms

(Nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu) ; prénoms dans l'ordre de l'état civil)

⤴ Votre n° de Sécurité sociale (si vous en avez un)

⤴ Votre n° d'allocataire (allocations familiales, si vous en avez un) CAF de

• Votre date de naissance: Votre lieu de naissance:

⤴ Votre nationalité française EEE/suisse ((1) -cf. liste au verso) autre

⤴ Votre adresse

Code Postal Commune

Si vous n'avez pas d'adresse personnelle, nom et adresse de l'organisme auprès duquel vous avez élu domicile

(Par exemple : un Centre Communal d'Action Sociale, une association agréée)

Code Postal Commune

— Votre courriel Votre n° de téléphone

▶ J'autorise la caisse d'assurance maladie à utiliser ce courriel : oui non

Attestation sur l'honneur à compléter par le demandeur

- Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'organisme d'assurance maladie destinataire de la présente demande tout changement de la situation exposée ci-dessus. C.f. formulaire S1104)
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans ce dossier.

Fait à

signature

Le

du demandeur

1M PO R TANT : si vous avez des enfants mineurs à votre charge, veuillez vous reporter à la notice

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir ou de faire obtenir des prestations indues, peuvent faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie.

Pièces justificatives

► Documents à joindre au dossier

Dans tous les cas

Vous devez fournir :

<p>Pour l'obtention de votre numéro de sécurité sociale (si vous ne le connaissez pas ou n'en possédez pas)</p> <p>NB : les pièces doivent être récentes (datées de – 1 an), lisibles, non raturées et authentiques.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Si vous êtes né en France (métropole, DOM, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) ou Europe (voir liste en fin de page):- une copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport).- Si vous êtes né à l'étranger (y compris Europe) ou en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, deux pièces sont nécessaires :- une copie intégrale de votre acte de naissance ou un extrait de votre acte de naissance avec filiation et une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport.) <p>Pour certains pays (Comores et autres) les actes de naissance doivent être légalisés.</p> <ul style="list-style-type: none">- un document d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour (européen non concerné) incluant notamment, la carte de séjour, la carte de séjour temporaire, la carte de résident ou un visa long séjour) <p>(Le cas échéant, une pièce supplémentaire pourra vous être réclamée si les données sont discordantes entre la pièce d'Etat civil et le document d'identité.)</p> <ul style="list-style-type: none">- Les pièces rédigées en langue étrangères, doivent être traduites en français par un agent assermenté
--	---

Pour les enfants mineurs à votre charge	Joindre les extraits de naissance avec filiation Si vous n'êtes pas le parent, joindre une décision (tutelle, ASE, PJJ...), accompagnée de la pièce d'identité de l'enfant ou de l'un de ces parents
---	---

Pour justifier de votre identité (quelle que soit votre nationalité) ›	Une photocopie de votre carte d'identité, passeport, titre de séjour...
--	---

Pour justifier de la stabilité de votre résidence	<ul style="list-style-type: none">- Toutes pièces justifiant que vous avez une résidence permanente et stable à Mayotte. Par exemple : factures EDM ou de téléphone France télécom, factures SMAE.....- Si vous êtes hébergé par un particulier : une attestation sur l'honneur, rédigée par cette personne accompagnée d'un justificatif de domicile à son nom. <p>Si vous êtes sans domicile fixe : attestation de domiciliation établie par un organisme agréé.</p>
---	---

Pour le versement de vos prestations	Un relevé d'identité bancaire à votre nom Si compte joint, le RIB doit comporter le même nom ou fournir un justificatif de vie commune (acte de mariage, pacs, ou certificat de concubinage)
--------------------------------------	---

Selon votre situation :

Si vous êtes ressortissant d'un Etat hors Europe, pour justifier de la régularité de votre séjour et Si vous avez des enfants mineurs à votre charge	Toute pièce justifiant de la régularité de votre séjour : titre de séjour en cours de validité, récépissé de votre demande de titre, visa long séjour etc Le formulaire S3705 "Demande de rattachement des enfants à l'un ou aux deux parents". ⁽²⁾
---	--

^{a)} Liste des pays de l'EEE/Suisse :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, République de Slovaquie, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse.

Lorsque votre dossier est complet, vous pouvez soit le déposer dans les accueils de votre organisme d'assurance maladie, soit le lui envoyer par la poste.

Pour en savoir plus :
appelez le 0269 61 91 91 ou **par mail : "pfs.cssm@css-mayotte.fr "**